

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4857)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL214

présenté par

M. Chenu, Mme Houplain, Mme Le Pen, M. Meizonnet, Mme Pujol et M. Bilde

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 44, après la date :

« 15 janvier 2022 »,

sont insérés les mots :

« et prend fin le 31 janvier 2022 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Les Français subissent cette politique liberticide et surtout inefficace depuis de trop nombreux mois. Par conséquent, il convient de mettre un terme à ces mesures le 31 Janvier 2022.